SOMMAIRE

- ENVIE D'AGIR ? / MOBILITÉS / MÉTRO LIGNE 18 ..... P1
- ÉDITO / JEU DU CASTOR / SÉQUOIA DÉCAPITÉ !!! P2
- MOBILITÉS / MÉTRO LIGNE 18 / SAUVEUR DU PLATEAU / GÉRARD DELATTRE ..... P3&4
- L'ÉTÉ DANS LA VALLÉE P5

LE CASTOR DE LA BIÈVRE N°92

ÉDITÉ PAR LES AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

Envie d'agir pour un monde plus durable ?

Mais par où commencer ? Comment être vraiment efficace ?

1 Favoriser le local, c'est éviter que notre achat n'ait fait le tour du monde, avant d'arriver chez soi.

2 Préserver durablement nos ressources.

3 La responsabilité de l'acheteur va plus loin que ce qu'il imagine.

SUITE PAGE 2

À VOUS A B C D DE JOUER

→ MOBILITÉS

vers plus d'intermodalité dans la vallée de la Bièvre ?

L'usage de la voiture individuelle reste prépondérant dans nos communes, avec les nuisances qu'il engendre : saturation des axes routiers aux heures de pointe, pollution et bruit. Pourtant des évolutions importantes sont en cours pour diminuer localement le recours à la voiture, avec l'amélioration de l'offre de transports en commun et de l'usage du vélo au quotidien.

SUITE PAGE 3&4

MÉTRO LIGNE 18

suite de l'histoire. Vers quelle fin ?

M 18 Les AVB ont contesté l'utilité publique de cette ligne dès le débat ouvert en 2010 par la Commission nationale du débat public sur ce qui deviendra ensuite le Grand Paris Express. La controverse fut si manifeste que le texte du bilan suggéra un débat spécifique. Il ne fut pas organisé, laissant la polémique perdurer jusqu'à aujourd'hui.

Malgré les critiques des experts en transport (rapport Auzannet en 2012, dossier du Cercle des Transports en 2015), le projet a été maintenu tel quel, sous la maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris (SGP).

Trois enquêtes publiques se sont alors succédé, de 2016 à 2021, d'abord, pour déclaration d'utilité publique (DUP), du tracé figurant au schéma général décrété, puis pour des modifications.

SUITE PAGE 3&4

L'actualité de nos communes

GUYANCOURT

▶ *Le projet de la ZAC de Satory-Versailles, lié à la construction de la ligne 18 du métro, avance ! L'arrivée de 10 à 12000 personnes sur un territoire bordant la forêt domaniale de Versailles, à l'aplomb du joyau récréatif que sont les étangs de La Minière provoquerait une sur-fréquentation préjudiciable à la biodiversité et dangereuse pour la forêt et les étangs. Or cet aspect est négligé dans les études d'impact de l'enquête publique de cet automne.*

▶ *De l'autre côté du plateau, se trouve l'ancien tracé d'une voie rapide projetée sous le nom de B12 puis de A126, finalement abandonnée. Classé zone urbanisable (U) dans le PLUI, il reste herbeux et jouxte vers la vallée une parcelle classée zone agricole (A) inconstructible. La municipalité avait promis d'en faire une zone pédagogique et environnementale, il avait aussi été évoqué l'implantation d'un maraîchage. Lors d'une réunion publique d'information des riverains, le 10 mai dernier, un projet de construction d'un bâtiment cultuel de plus de 2000m² sur la partie (U) et de parkings sur la partie (A) a été révélé. Cette réalisation pourrait constituer un précédent pour d'autres aménagements urbains...*

Dans le contexte du dérèglement climatique, ces deux projets sont de mauvaises nouvelles.

BUC

▶ *La commune a demandé une étude à un cabinet spécialisé afin de faire face à l'augmentation de circulation qui sera générée dans le Haut-Buc par*

- *Plus de 300 élèves supplémentaires attendus au Lycée Franco-Allemand(LFA)*
- *Un nouveau quai de bus à l'entrée sud du LFA d'une longueur de 120m sur 3m de large et qui pourra accueillir 8 bus au total*
- *De nouveaux logements en remplacement de la zone artisanale de La Geneste*
- *Un projet de maison médicale et de logements chemin de La Geneste en cul de sac*
- *5 nouveaux logements en bail réel solidaire 2 rue Collin Mamet*
- *L'octroi d'un permis de construire pour un parc d'activités avec 8 cellules commerciales au 161 rue de La Minière*
- *La construction de la clinique de la jambe derrière la porte Blériot au sud du rond-point au-dessus des Arcades*

Cette étude, ainsi que différents scénarios d'aménagement d'un nouveau plan de circulation, qui auront un impact bien au-delà du quartier, ont été publiés sur le site de la commune. La population a été invitée à donner son avis.

Nous attendons à présent le résultat de cette consultation et la décision de la commune quant au scenario retenu qui devra être testé avant toute mise en place durable.

Un refus tacite vient d'être prononcé par l'urbanisme à la demande de permis de construire 69 logements en site classé à la place de la zone artisanale de La Geneste.

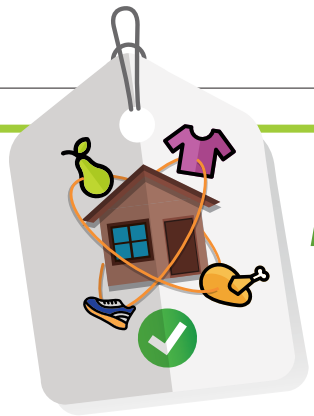

ÉDITO

Envie d'agir pour un monde plus durable ?

Avoir envie d'agir pour un monde plus durable, soit. Mais par où commencer ? Comment être vraiment efficace ?

▶ Favoriser le local, c'est éviter que notre achat n'ait fait le tour du monde -voire plusieurs- avant d'arriver chez soi.

Cela est vrai pour les produits manufacturés, fabriqués aux « quatre coins » de la planète.

C'est aussi vrai pour les produits alimentaires. C'est également bon pour l'emploi.

Se renseigner pour savoir d'où vient ce que l'on achète, c'est le début d'une prise de conscience. A partir de là, libre à vous d'arbitrer en ayant pris la mesure des conséquences.

Les importations représentent un peu plus de la moitié de l'empreinte carbone française.

▶ Alors, l'acte d'achat peut préserver l'environnement.

▶ Préserver durablement nos ressources.

C'est un nouveau regard sur nos comportements. Choisir des produits plus durables, à l'empreinte environnementale réduite lors de sa fabrication, lors de son usage ou lors de la gestion post utilisation.

C'est, bien sûr, tourner le dos au jetable qui est, par définition, sans avenir. Renoncer aux emballages à usage unique.

L'écoresponsabilité peut aller jusqu'à considérer l'économie circulaire qui prend en compte les matériaux et les méthodes de fabrication. Le recyclage en est un aspect. La réparabilité en est un autre.

▶ La responsabilité de l'acheteur va plus loin que ce qu'il imagine.

> Jean-Louis du Fou

>> Jeu ABCDaire du Castor

L'objectif de la COP 21 nécessitait un plafonnement drastique des émissions de CO2.
De plus en plus de personnes s'interrogent sur ce qu'il est possible de faire, chacun à sa mesure.

▶ *Pour rester positifs, les AVB ne sont pas restés inactifs et vous proposent... un jeu !*

Il est possible, par une action coordonnée et en groupant nos forces, d'agir concrètement, sans souffrir, avec le sourire et la satisfaction de contribuer à son échelle.

Le jeu consiste à proposer des moyens, des solutions, des astuces, des gestes simples pour rejoindre l'objectif de réduire la consommation d'énergie et de ressources.

Avec l'apport de toutes les bonnes volontés, construisons ensemble, de manière conviviale et ludique, « l'abécédaire du Castor ».

Les contributions les plus originales ou qui apporteront un bénéfice substantiel seront publiées sur le site des AVB.

Rappelez-vous : chaque geste compte ! C'est la part du colibri évoquée par Pierre Rabhi.

Non seulement c'est gratifiant de coopérer à un effort urgent mais, en plus, cela augmente votre pouvoir d'achat car la plupart de ces gestes produisent des économies !

A vous de jouer...

À vous de faire preuve d'imagination sur les gestes à améliorer. Merci pour votre contribution à étoffer nos recommandations et à soulager la planète.

Rendez-vous sur le site avb.org

EXEMPLES :

Coûtant cher à fabriquer, l'alu est recyclable. A condition que sa fragilité et sa légèreté ne soit pas un frein pour le collecter ni une difficulté lors du tri.
À partir de feuilles d'aluminium usagées confectionner une boule de pétanque la plus lourde possible. Elle sera amusante à confectionner et, à coup sûr, valorisée lors du tri.

Bien sûr ! Et comme il a envahi notre quotidien et nos océans, il y a d'autant plus de recettes à trouver pour éviter d'y recourir.

Prévoir un récipient pour récolter l'eau qui s'écoule en attendant que l'eau chaude arrive. Elle peut servir à arroser balconnières ou potager. N'oublions pas les restrictions de l'été qui vont se répéter. Bien sûr, vous le faites probablement déjà, le conseil d'arrêter de laisser couler l'eau pendant qu'on se savonne les mains et avant de les rincer ! Bien d'autres recommandations concernent l'usage de l'eau.

Les fabricants de détergents nous font payer l'eau au prix du savon ! Eh oui, le savon liquide et ses dérivés, en flacon plastique (!), contiennent une forte proportion d'eau payée au prix fort. Cela augmente le volume et le poids du produit répercutés sur le coût du transport, de l'entreposage, de la manutention, etc...
La solution est simple : retrouvons le bon sens avec le savon solide, sans huile de palme, sans colorant et sans parfum ! Le shampoing est à classer dans la même famille...

Le séquoia décapité !!!

Il y a une douzaine d'années, l'ONF a procédé à plusieurs coupes d'arbres et étêtage à la cour Roland de Jouy-en-Josas en raison des servitudes aéronautiques. En effet, ce magnifique petit espace forestier se trouve en face de l'aérodrome de Villacoublay et certains arbres dépassaient la hauteur limite de la réglementation.

À cette époque, nous avons pleuré les arbres coupés mais le grand séquoia, joyau de ce parc, fut sauvé et les avions semblaient s'adapter à sa présence.

Courant mars 2022, l'agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France décide une nouvelle coupe : un bois a été rasé et quelques grands arbres étêtés.

Le 15 septembre, l'association Relais-Nature Jouy-Vélizy, qui est sur place, découvre de gros engins. Renseignements pris c'est une société qui procède à l'étêtage du séquoia sur 14 m

L'AEV n'a informé les mairies que le lendemain en indiquant que « la cour Roland est située sur le plateau de Saclay » !!!

Tout cela est bien triste. Étêter un résineux revient à le mutiler et à le condamner à une mort à plus ou moins long terme.

LES LOGES-EN-JOSAS

▶ *Le projet de révision du PLU a été voté lors d'un conseil municipal de septembre et transmis aux services de l'État pour relecture. L'enquête publique devrait débuter tout début 2023.*
Il a été choisi de limiter la construction pour préserver l'environnement de la commune et répondre aux contraintes de la loi SRU. La maîtrise de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols se fera par l'implantation des nouveaux logements (dont 80 logements sociaux) dans 4 zones d'aménagement (OAP). Une charte architecturale et paysagère sera élaborée et fera l'objet d'une réunion de concertation.

▶ *Le projet de maraîchage bio « La Ferme des Loges » est maintenant opérationnel avec tous les équipements nécessaires pour l'exploitation (bâtiments agricoles, forage pour l'irrigation, serres ...). Le projet a été financé grâce au soutien de l'Europe, de l'État, de la Région, de l'Agence de l'Eau et de VGP et permet à la commune de proposer aux maraîchers un bail agricole pour produire des légumes toute l'année. Il reste maintenant à planter les arbres fruitiers qui formeront un écran arboré devant les serres. La commercialisation s'effectue en vente directe ou au travers de l'épicerie participative (EPI) des Loges.*

JOUY-EN-JOSAS

▶ *1er septembre 2022 : l'équipe de la crèche du Jardin d'Emilie s'installe dans les nouveaux locaux du Pôle Petite Enfance, « La Clairière », aux Metz. Sa construction s'est faite par empiètement sur la forêt domaniale de Versailles, site boisé classé, donc protégé. Cet été, l'ONF et la ville ont signé une convention permettant la création d'un « parc forestier » de 8 100 m². Ce qualificatif permet d'aménager en parc urbain cet espace destiné à recevoir le public. La ville de Jouy financera tous les travaux d'installation ainsi que son entretien.*

▶ *10 places de parkings en épi ont été implantés sur la parcelle de l'ONF empiétant davantage sur la forêt domaniale. Ce « grignotage » réduit de manière insidieuse l'espace vital de la faune et compromet ses déplacements. Déjà très appauvrie dans nos forêts péri-urbaines par leur sur-fréquentation, en raison notamment du piétinement en dehors des sentiers et chemins, du bruit associé à la présence humaine, la vie sauvage se voit condamnée. Protéger la variété des essences, la faune et la flore, c'est protéger les générations futures. Cela implique aujourd'hui de préserver la biodiversité et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique auxquels les arbres contribuent largement.*

▶ ***Jouy-en-Josas, territoire à énergie positive pour la croissance verte ?***

BIÈVRES

Epicerie participative ▶ *l'Epi Bièvrois vient de naître, après les initiatives des Loges-en-Josas et de Jouy-en-Josas. Moyennant une adhésion et deux heures de travail mensuel, il permet de s'approvisionner en produits bio régionaux et en particulier ceux de la ferme maraîchère de Gisy qui en est à ses débuts : les terres sont cultivées depuis le printemps 2022.*

Composteur municipal ▶ *Il est installé au centre du village avec 4 bacs de 600 litres. Les habitants et les commerçants du centre vont l'utiliser après échange avec le « référent composteur ». Mais pourquoi ne pas en mettre dans les quartiers de la gare ou aux Clairs Matins ? Sans jardins, les habitants n'ont pas la possibilité d'installer des composteurs individuels. Un composteur municipal sur place deviendrait nécessaire.*

Circulation des piétons ▶ *Elle a été améliorée route de Jouy afin de rejoindre la piste cyclable avec la création d'un trottoir, et route de Vauboyen, où les bas-côtés ont été améliorés.*

Mur anti-bruit RN 118 ▶ *Tandis que la pose du mur anti-bruit se poursuit, avec un achèvement prévu en 2025, un trou au bout de la rue des Mathurins interroge.*
Des riverains s'impatientent, comme rue Antoine, tout au nord, prévue dans la dernière tranche.

SUITE DE LA PAGE 1

MOBILITÉS → vers plus d'intermodalité dans la vallée de la Bièvre ?

▶ ***Le projet de tram-train T12 a pris un retard considérable : le tronçon Évry-Massy du T12 ne sera bouclé que début 2024.***

En attendant le tram-train entre Massy et Versailles, la SNCF propose à la Région (IdF Mobilités) la mise en service sur le RER C en 2024 d'une solution appelée « Navette ». Celle-ci consiste à découpler le trafic Massy-Versailles Chantiers du reste de la « grande boucle » du RER C en mettant en place des rames plus récentes de quatre voitures sur ce tronçon, ce qui devrait améliorer nettement la fiabilité du service. Dans un premier temps, la SNCF ne prévoit pas de changement de fréquence ni d'amplitude, bien que ce soit toujours demandé par les communes de la vallée de la Bièvre.

La simplification et l'amélioration du fonctionnement du RER C sont très attendues, et l'avenir du T12 Massy-Versailles dépendra sans doute de la phase « de test » avec cette Navette, **dont on peut espérer que le calendrier sera tenu !**

La simplification et l'amélioration du fonctionnement du RER C sont très attendues

▶ ***Quant au vélo, les deux principaux freins au développement de son usage sont le manque d'emplacements de stationnement et d'itinéraires sécurisés. Les choses avancent pour lever ces freins, car doucement mais sûrement, les stationnements vélos et les itinéraires cyclables se développent.***

Afin de favoriser l'usage du vélo et encourager l'intermodalité, un décret a été pris en 2021 en déclinaison de la loi d'orientation des mobilités (loi LOM) fixant au 1er janvier 2024 l'obligation d'équiper les gares ferroviaires en stationnements sécurisés pour les vélos. Ce décret précise les conditions minimales à remplir pour 1137 gares en France. Dans la vallée sont concernées Petit-Jouy-les-Loges, Jouy-en-Josas, Vauboyen, Bièvres et Igny. Les parkings à vélos des gares de Jouy et d'Igny ont d'ores et déjà été mises en conformité par rapport au décret, ces parkings sont couverts et vidéosurveillés, 20 arceaux vélos sont disponibles à Jouy et 10 à Igny.

Au Petit-Jouy, à Vauboyen et à Bièvres, 10 places sécurisées et couvertes sont attendues aussi, au minimum !

SUITE DE LA PAGE 1

▶MÉTRO LIGNE 18

SUITE DE L'HISTOIRE. VERS QUELLE FIN ?

Comment les enquêtes publiques ont alimenté la controverse

La contradiction portée par les associations visait la démesure du projet L18, sur la menace d'urbanisation pesant autour, sur son impact environnemental, et sur son inadéquation aux besoins réels de desserte des bassins de vie et d'emploi.

Cette contestation est restée sans effet lors de la première enquête. Alors les maires de Châteaufort, Magny-les-Hameaux, Saclay, et Villiers-le-Bâcle, quatre communes très concernées par les conséquences (pour les riverains et pour l'agriculture) du passage en viaduc, ont organisé fin 2017 un débat contradictoire : les « Assises de la mobilité ». Sans que les échanges nourris ne parviennent à rapprocher les points de vue (http://www.assises-mobi-saclay.fr/).

Et d'autres objets de critique se sont ajoutés ensuite :
– Lors de la seconde enquête, le coût annoncé de la ligne s'élève à 4,5 Md € soit une augmentation de 36% !
– Le bilan socio-économique, dopé par 8 Md€ d'avantages dits "non conventionnels", a fait dire au Secrétariat général pour l'investissement : **« les bénéfices attendus [...] ne seront au rendez-vous que si le plateau de Saclay [...] offre rapidement la forte densité espérée »** ; et notre ZPNAF alors ?
– Le plus récent, lors de la troisième enquête : la modification entre Saclay et Magny-les-Hameaux, pour remplacer 5 km de viaduc par des voies au sol, compromet encore plus l'activité agricole. La vive réaction des exploitants et de l'association Terre et Cité a conduit la Commission d'enquête à formuler dans son rapport une réserve pour amélioration.

Redondante sans suppléer les transports publics existants ? Énormes moyens mobilisés qui auraient été autrement plus utiles ailleurs ? Nuisances en cours et à venir ? Rien n'a amené les AVB à réviser leur position sur la ligne 18 : **« non-sens économique et erreur d'aménagement du territoire ».**

• Que pouvait-il être fait ? Des recours juridiques...

Le décret de la première DUP a suscité deux recours déposés simultanément devant le Conseil d'État : celui du « front » des quatre maires précités et celui, associatif, de huit requérants dont FNE Île de France et les AVB.

Ces deux recours ont été déboutés, au motif que si bonne que soit l'argumentation, elle devait céder le pas à une raison d'Etat supérieure.

Après le décret de la seconde DUP, les municipalités ont jeté l'éponge mais les associations ont réitéré devant le Conseil d'État en arguant de l'évaluation socio-économique biaisée. Nouveau rejet, pour raisons semblables, le 22 juin 2022.

Entre temps, le décret de troisième DUP (30 mars 2022) a ignoré la réserve de la Commission d'enquête sur les continuités agricoles. L'attente du jugement précédent, puis son résultat décevant ont découragé la tentation de préparer un nouveau recours.

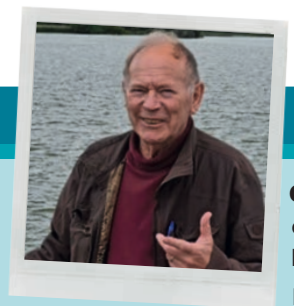

Hommage à Gérard DELATTRE

Gérard restera la figure emblématique des combats menés pour la sauvegarde de l'environnement.

Père de deux enfants il a su mener de front vie familiale, professionnelle et associative. Ingénieur de formation il avait le sens de la rigueur, de la précision et de l'organisation. L'efficacité de son action associative reposait sur des qualités exceptionnelles •Solide connaissance des dossiers. • Savoir aller à l'essentiel • Force de convictions et ténacité redoutable lui permettaient de rassembler autour de lui les bonnes volontés.

• **Co-fondateur de Vivre à Vauhallan (VIVA)** avec son ami Harm Smit. Par leur action, la déviation du hameau de Limon et les immeubles prévus sur les sites de la Prairie et des Grands Champs n'ont pas vu le jour.

• **Président des Amis de la vallée de la Bièvre** (AVB), jusqu'à l'obtention en 2000 du classement de la Vallée. Ce classement constitue un puissant rempart contre des urbanisations anarchiques.

• **Président-fondateur de l'association UASPS**, (Union des Associations de Sauvegarde du plateau de Saclay), Il a fait annuler le projet de transfert des hélicoptères de Guyancourt sur Vauhallan, en face des Arpentis !

• **Vice-président de FNE IdF** (France Nature Environnement Ile-de-France), il a poussé à la création de la ZPNAF (Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière du plateau de Saclay)

• **Président fondateur de ADER** (Association des Etangs et Rigoles du plateau de Saclay) depuis 2004. Création d'un réseau de circulations douces et promenades le long des rigoles.

Nous venons de perdre une personnalité de grande valeur et son départ laisse un grand vide. A nous d'honorer sa mémoire.

▶ Sur les itinéraires cyclables sécurisés, le marquage des double sens cyclables progresse dans les villes, offrant ainsi des itinéraires plus courts aux cyclistes, lisibles par tous, et à l'écart des grands axes. Sous la pression des usagers de la bicyclette, certaines communes procèdent à l'installation de panneaux "type M12"d'indications directionnelles représentant un petit vélo aux feux tricolores permettant de fluidifier la circulation aux carrefours.

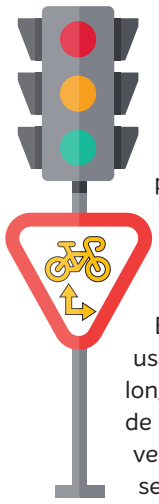

Si un M12 est présent, les cyclistes ont effectivement le droit de passer au feu rouge, à condition qu'ils suivent la direction indiquée par la ou les flèches et en cédant le passage aux usagers pour lesquels le feu est vert (automobilistes, cyclistes et piétons). D'autres services sont aussi mis en place à l'échelle locale avec notamment l'implantation dans chaque commune de Versailles Grand Parc d'un ou plusieurs points de regonflage et de réparation vélo.

Enfin, un nouvel axe cyclable majeur et très attendu par les usagers est en projet dans la vallée de la Bièvre, précisément le long des Arcades de Buc. Ce projet permettra de relier le réseau de pistes existant sur le plateau à Versailles, il s'agira d'une voie verte bidirectionnelle à l'usage des piétons et des cyclistes qui sera située sur la droite de la chaussée automobile dans le sens de la montée. Pour cela, la construction d'un soutènement pour accueillir à la fois la voie verte et la départementale sera nécessaire. **Les AVB seront très vigilants quant aux conditions de sa réalisation au cœur du site classé.**

Établissement Public Paris Saclay sauveur du plateau !?

Établissement Public Paris Saclay met tous ses moyens (considérables) dans la balance pour promouvoir son action « en faveur » du plateau de Saclay :

- Abcdaire de la biodiversité
- "Échappées vertes"...

Et considère ses aménagements comme « une chance incroyable » pour le plateau !

A VOUS DE JUGER :

Difficile d'en faire autant en matière de com pour une vision objective de la situation.

Les piliers de la L18 (mais pas seulement) arrivant à Saclay vont sans doute être un réveil (très) douloureux pour les naïfs qui se sont contentés de la « bonne » parole de l'Établissement Public Paris Saclay inondant les médias.

• Et maintenant ?

Toutes les possibilités institutionnelles semblent désormais épuisées et le métro arrivera à Saclay en 2027, desservant au passage les campus Paris-Saclay.

Sachant que le RER C, qui doit être modernisé, assure déjà la liaison Massy-Versailles et jusqu'à Saint-Quentin-en-Yvelines, rajouter une section de métro peu fréquentée c'est grever lourdement le budget d'exploitation des transports de la Région. C'est franchement déraisonnable.

Devant la dette publique accumulée par la SGP, la Première ministre pourrait se rappeler ses objections envers les lignes 17 et 18 quand elle était aux transports. Elle a désormais le pouvoir d'influencer la Présidence pour limiter les dégâts en abandonnant ce tronçon des plus contestables : Saclay-Versailles.

L'opinion publique pèsera si elle se manifeste. Les AVB ont signé des lettres ouvertes, participé à des actions pour la défense des terres agricoles. Ils continueront !

Plus d'infos sur

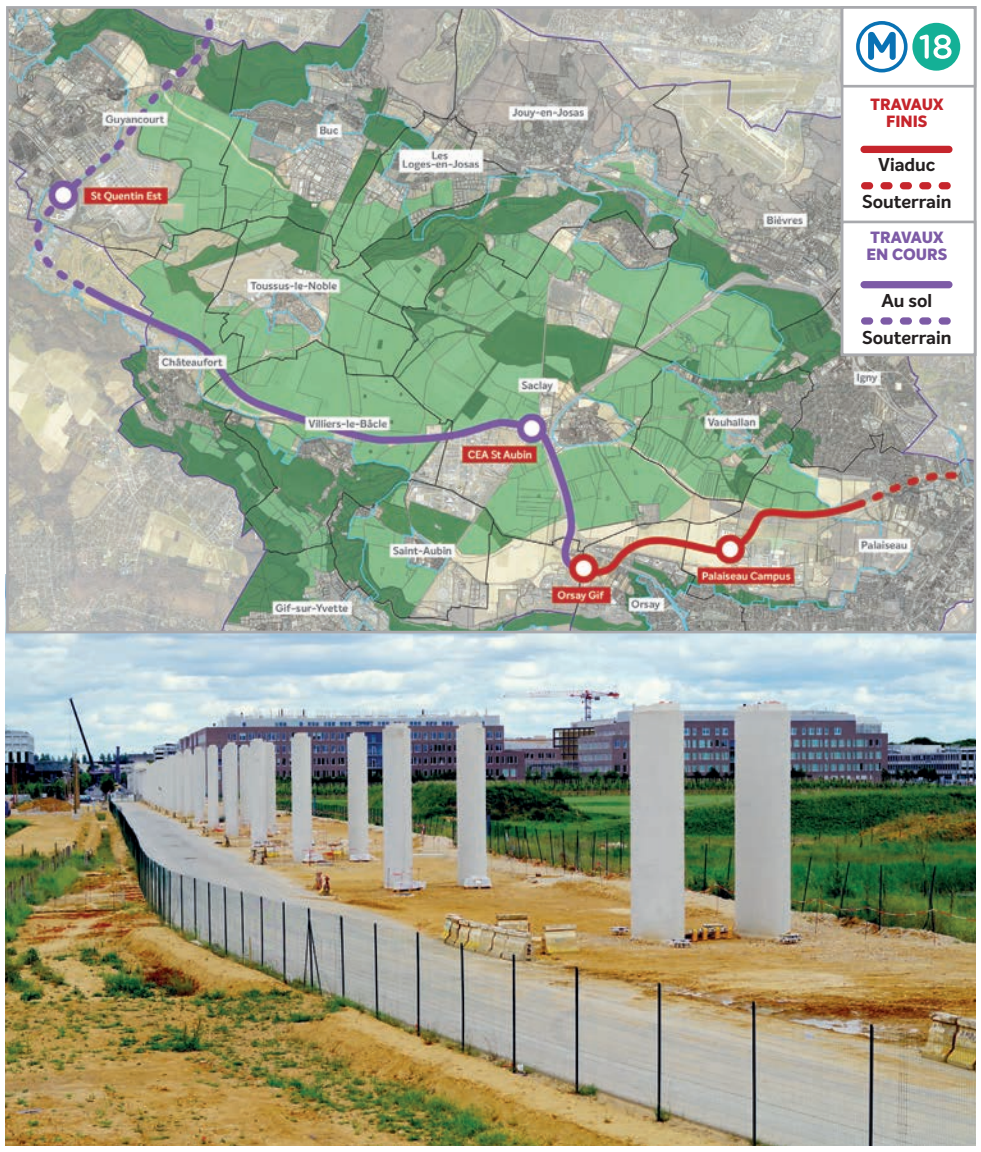

SACLAY

▶ Peut-on encore préserver les 13 hectares de terres agricoles que condamnerait l'extension du Bourg vers la rigole domaniale ? Ce vieux projet, gelé depuis 15 ans, avait été stoppé temporairement par la dénonciation de la promesse de vente du foncier municipal. Relancé par le contrat de développement territorial (CDT) de 2016, il est désormais entre les mains de deux sociétés de promotion immobilière, mais reste néanmoins bloqué par le règlement du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune.

Le fait nouveau est que, consécutivement à l'implantation de la gare de métro ligne 18, l'aménagement de la zone du Christ de Saclay modifiera considérablement le programme local de l'habitat de la communauté d'agglomérations. Avec au moins 2000 logements sur Saclay, alors que le CDT n'en demandait que 750, et avec une enquête publique à la clé.

La mairie se doit donc d'ajuster son schéma directeur d'aménagement (SDA, horizon 2030) en tenant compte de cette urbanisation à l'ouest du Bourg qui rend caduc le besoin d'extension au nord-est.

La notion de « développement » est maintenant à reconsidérer à l'aune des enjeux climatiques. L'objectif « ZAN » (zéro artificialisation nette) a été légiféré. Les saclaysiens qui se rallient à cet objectif n'accepteront pas une modification de PLU qui rendrait constructibles ces terres agricoles.

IGNY

▶ Le Conseil Municipal a approuvé le 2 juin la modification du PLU évitant une urbanisation excessive dans le secteur de la Grande Haie, autour de la gare. Bonne nouvelle !

Il a également approuvé la déclaration de projet, valant modification du PLU, concernant le secteur Joliot Curie malgré l'avis défavorable de la Commissaire enquêtrice et sans tenir compte des nombreuses remarques formulées notamment par les AVB. Le nombre total de logements prévus est de 580 à 600 environ (sic), un peu moins que les 650 initiaux mais encore trop. Les premiers permis de destruction ont été affichés devant certains bâtiments, pour des travaux s'échelonnant de 2023 à 2029. Le promoteur s'est engagé à diffuser le planning de ces travaux sur son site (https://joliotcurie-igny.fr) et dans une lettre d'information. Une communication préalable aurait été préférable. Selon ce site, le dépôt du permis de construire du lot H devait avoir lieu cet été, mais ceci reste sans confirmation. Aucune information n'apparaît sur ce site.

Si la démarche de communication à travers des ateliers peut être intéressante, elle ne remplace pas la diffusion d'informations fiables et de documents de travail même provisoires.

PALAISEAU

▶ Un plan d'actions concrètes visant à traiter les questions climatiques, environnementales, énergétiques est entré en application. Ainsi, un programme ambitieux est en cours sur la commune pour la rénovation thermique de bâtiments, le passage des véhicules à l'électrique, l'éclairage LED, la promotion des mobilités douces avec l'application d'un plan vélo sur l'ensemble de la commune (dont l'ambition est de faire de Palaiseau une ville cyclable) visant à partager les voies de circulation entre les différents usages (Chaucidou) mais surtout à développer la culture de ce moyen de transport.

À l'échelle de la commune, un plan de sobriété énergétique a été adopté visant à diminuer la consommation d'énergie de 10% en 1 an au lieu des 2 ans proposés par le gouvernement.

VAUHALLAN

▶ Nous avons tous appris la triste nouvelle du décès de Gérard DELATTRE le 1er septembre 2022. Gérard restera la figure emblématique des combats menés pour la sauvegarde de l'environnement. Nous lui rendons hommage en page 3 du Castor et sur le site AVB .

▶ Saluons l'effort d'information sans précédent fait par la commune : En plus des mensuelles « VU à la une », du magazine annuel, du guide pratique, du tableau lumineux sur le mur de la mairie, la commune propose maintenant une application à télécharger sur Play Store « CITY ALL » valable pour toutes les communes, pour ensuite se connecter sur Vauhallan. On devrait y trouver toutes les informations communales mises à jour en temps réel. Il ne sera plus possible de dire que l'on n'était pas au courant !

▶ Les travaux de renaturation du Ru de Vauhallan vont commencer pour une période de plusieurs mois. L'objectif est de ralentir les écoulements et permettre l'écrêtement des crues.

▶ Le réaménagement de la place centrale prévoyait la remise à l'air libre du Ru. Après consultation des Vauhallanais, cette hypothèse est abandonnée. En effet pourquoi dépenser beaucoup d'argent pour rendre cette place inutilisable à toutes les manifestations ?

VERRIÈRES

▶ Urbanisme à Verrières : peu de transparence et de concertation.

Le PLU de notre commune date de 2019 et nécessite une actualisation : abrogation officielle des 2 OAP du BUA et de Léon Mauge (promesse de la municipalité), devenir des 2 périmètres d'étude sur Foch et Petits Ruisseaux (très contestés), officialisation des nouveaux projets d'urbanisme, sous la forme d'OAP, mise en conformité du Plan avec les nouvelles obligations législatives, règlementaires et dispositifs intervenus depuis 2019, etc... Or des opérations d'urbanisme sont en cours de réalisation : secteurs Moulin de GRAIS, rue Marie et Pierre Curie, rue de l'Abreuvoir, rues de Bièvre et de Paris. Certaines des parcelles concernées ont d'ores et déjà été préemptées par l'Etablissement Public Foncier d'Île de France (EPFIF), y compris sur les secteurs de Foch et des Petits Ruisseaux. D'autres projets sont envisagés sur la ZAE des Gardes, la place de l'Europe, le site du centre technique municipal. Cette liste (non exhaustive) comporte certaines opérations pertinentes, certaines autres méritent débats, d'autres enfin paraissent inopportunes. Contrairement à d'autres communes (notamment Igny ou les Loges...) où les opérations d'urbanisme sont portées à la connaissance de tous et concertées (réunions publiques), force est de constater que notre municipalité procède avec une grande discrétion que les esprits chagrins pourraient qualifier d'opacité... Les AVB sont parfaitement conscients de la nécessité de respecter les obligations de la loi ALUR pour atteindre le quota prescrit de 25% de logement sociaux. Il reste que l'organisation d'un vrai débat (réunions publiques) avec l'ensemble des habitants s'impose, au-delà des seuls riverains concernés, réagissant au coup par coup sur chacune des opérations dont ils ont eu connaissance.

L'ÉTÉ dans la vallée de la Bièvre

Cet été, la France a observé ses jardins jaunis, ses espaces verts desséchés, ses arbustes aux feuilles noircies...

Toute la France a été concernée par cette sécheresse. Le seuil d'alerte a été déclaré le 2 août et 93 départements sur 96 étaient concernés. Le niveau des nappes phréatiques demeure peu satisfaisant sur la plupart d'entre elles, voire inquiétant avec des niveaux très bas observés sur près de la moitié du territoire encore aujourd'hui.

Dans la haute vallée de la Bièvre, on a vu les rus de Vauhallan et Saint Marc en partie à sec et la Bièvre a perdu la moitié de son débit par rapport à un été normal ;

le niveau des étangs de Saclay a baissé de plus de 30cm .

Pourtant la vallée et les plateaux ont traversé cette période de façon différente et la nature du sol en est la cause. Les marnes imperméables forment l"assise de la nappe phréatique. Au dessus, une couche importante de sable et de grès forme le réservoir de la nappe. A quelques mètres à peine sous les limons qui font la fertilité du Plateau, une couche d'argile à meulières retient les eaux de pluie.

La saturation en eau est régulée par un drainage des champs vers les étangs et rigoles. "Grâce à ses caractéristiques, le plateau de Saclay a peu souffert de la sécheresse. Il est une des rares régions à voir le maïs arriver à maturité sans arrosage et les cultures de céréales aussi.

Les forêts sont une autre richesse de notre région.. Le bilan des forêts françaises après la sécheresse de l'été 2022 est inquiétant et aggrave la dégradation observée depuis plus de 10 ans : dépérissement des peuplements de nombreuses essences comme le hêtre, l'épicéa, le frêne.

La vallée de la Bièvre est riche de nombreuses forêts dont deux domaniales :

Verrières-le-Buisson et Versailles. Elles sont formées à 85% de feuillus et le reste en résineux. Depuis 1990, on observe un état de faiblesse des arbres. Le scolyte, petit vers qui se met sous les écorces et la larve du hanneton, qui dévore les racines, font de nombreux dégâts.

Avec une hausse des températures de 4 °C comme on peut le craindre à cause du dérèglement climatique, le hêtre disparaitrait et le châtaignier dépérirait. Le chêne est plus résistant mais il se raréfierait.

Des moyens actuels permettent de compenser cette dégradation. Ainsi, des drones auscultent les forêts et on peut observer le dépérissement des chênes ou des châtaigniers avec précision. Par ailleurs, on expérimente certaines essences moins fragiles à l'élévation des températures comme l'alisier le cormier, l'érable,

le pin noir, le cèdre.

La transformation de la forêt française est en marche pour l'adapter progressivement au changement climatique ; il en sera de même pour celle de la Vallée.

Quant au plateau de Saclay, plus sûrement que la sécheresse ou les corbeaux, l'ennemi numéro un est l'urbanisation qui grignote les terres arables.

Source : ONF, Terre et cité, SIAVB
Livre : Terres précieuses de Martine Debiesse
Coupe géologique du Plateau de Saclay - Dorian Spaak
Terre & Cité

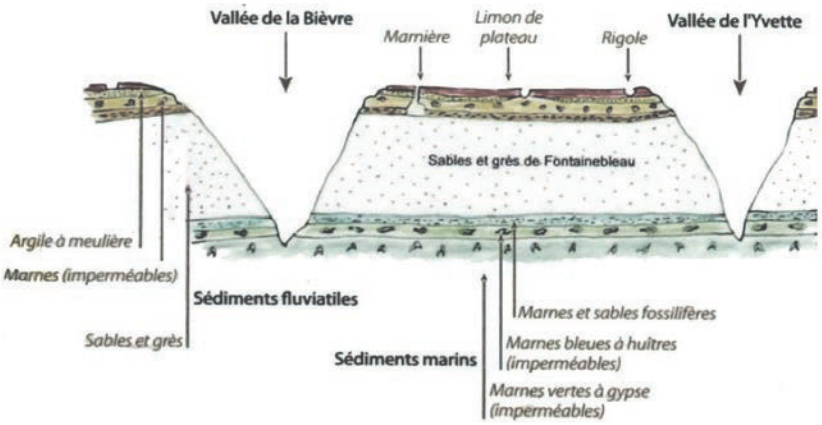

Coupe géologique du Plateau de Saclay

▶ ADHÉRER AUX AVB

M./Mme/Prénom, Nom :

Adresse /Code Postal & Ville :

Tél.: E-mail :

☐ **COTISATION**

◯ **Membre** 20 € ◯ **Famille** 30 € ◯ **Soutien** 40 € ◯ **Bienfaiteur** 100 € ◯ **Jeune** (- de 25 ans) 4 €

☐ **DON**

Montant libre €

Ci-joint un chèque de à l'ordre des «AVB» à adresser à **AVB - BP 25 - 91570 Bièvres**

Possibilité d'adhésion en ligne via PAYPAL ou Cartes bancaires **www.bievre.org/adhesion-avb/**

▶ **Versement donnant droit à une réduction d'impôt - Reçu fiscal fourni.**

▶ Date & signature

CONTACT : AVB - BP 25 - 91570 Bièvres
E-mail : avb@bievre.org • www.bievre.org • Répondeur : 01 69 41 83 95

Les AVB s'engagent à ne pas communiquer ces informations à des tiers et à se conformer à la loi informatique et Liberté en vigueur.

Les Amis de la Vallée de la Bièvre - association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement. Directeur de la publication : Jean-Louis du Fou - ISSN 0983.293
Conception graphique : www.stephanesoubrie.com. Tous droits de reproduction des textes et visuels réservés. Adresse postale : AVB - BP 25 - 91570 Bièvres